



**BUREAU  
VERITAS**

Bureau Veritas  
Certification  
4 chemin du Tronchon  
69544 Champagne au  
Mont d'Or

**STE EXPLOITATION SOURCES ROXANE -LA FERRIERE BOCHARD**  
LIEU DIT LE CLOS DES SOURCES  
**61420 LA FERRIERE BOCHARD**

## **Granulés Plastiques Industriels** **Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021**



Site	STE EXPLOITATION SOURCES ROXANE -LA FERRIERE BOCHARD LIEU DIT LE CLOS DES SOURCES 61420 LA FERRIERE BOCHARD
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	CYRIL COMOND c.comond@sources-alma.com - 02.33.82.53.10
Date de début - Date de fin d'audit	14/11/2022 - 14/12/2022
N° Rapport	16185745- 1 jour- STE EXPLOITATION SOURCES ROXANE -LA FERRIERE BOCHARD
Type d'audit	Initial
Audité par Responsable d'audit	Julia GRANET

## DATAS

### CLIENT

**Nom du client**  
STE EXPLOITATION SOURCES ROXANE -LA FERRIERE BOCHARD

**Contact client**  
CYRIL COMOND

**Fonction**  
Directeur de site

**Téléphone**  
02.33.82.53.10

**Email client**  
c.comond@sources-alma.com

### AUDIT

**N° Rapport**  
16185745- 1 jour- STE EXPLOITATION SOURCES ROXANE -LA FERRIERE BOCHARD

**Numéro d'affaire**  
16185745

**Date de début**  
14/11/2022

**Date de fin**  
14/12/2022

**Auditeur**  
Julia GRANET

**Organisation multi-sites**  
NON

**Type d'audit**  
Initial

**Mode d'audit**  
Sur site

**Durée de l'audit**  
1 jour

### SITE

**Nom du site**  
STE EXPLOITATION SOURCES ROXANE -LA FERRIERE BOCHARD

**Adresse du site**  
LIEU DIT LE CLOS DES SOURCES

**Code postal**  
61420

**Ville**  
LA FERRIERE BOCHARD

**Pays**  
FRANCE

**Présentation du site**  
Création d'une petite unité d'embouteillage en 1959. Création du groupe Sources ALMA en 2019 par rachat et création en Espagne, Italie, Luxembourg, GB, Allemagne, USA. Sur le site, 5 lignes d'embouteillage (1 ligne sodas 2 L en 3x8 entre 3 et 7 j/semaine selon la saison, 1 ligne sodas 0,5 L en 1x8, 1 ligne fûts alu 50 l, 2 lignes différents formats 0,25 L à 2 L). Pas de source sur site, donc pas d'embouteillage de Cristalline. Un secteur de 4 presses pour fabriquer les pré-formes (éprouvette) à partir de granulés PET dont 1 référence colorée. Toutes les lignes de presses fonctionnent en 6x4, 7/7. G. Bienvenu, rattaché à une autre usine, poste créé au niveau groupe pour partie réglementaire et certification, pour sites injection, sur site de Saint-Yorre qui a l'unité de régénération de R-PET. Installation de broyage de PET pour ré-incorporation dans PET à injecter : non mise en service Installation de mélange PET et R-PET : non en service car plus de demande (R-PET plus cher que PET)

## DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

1. Production de Granulés Plastiques Industriels

2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels

✓

3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels

✓

4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels

Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site :

Stockage : capacité des 4 silos : 3 x 115 t + 1 x 120 t / Transfert par conduites sous vide, passage par mélangeurs, séchage en cuves de 6t + 2x3t, puis vers les 4 presses d'extrusion.

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels

## Synthèse

Conclusion	Satisfaisant
------------	--------------

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Epanchage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>23</b>

## PERSONNES INTERROGÉES

**Nom / Fonction** Cyril COMOND, directeur de site  
 Guillaume BIENVENU, Coordinateur Qualité Pôle Plastique  
 Olivier LE ROYER, responsable activité Presses injection  
 Manon LHOMME, service Qualité  
 A. MONTAIGNE, responsable Environnement-Qualité-ICPE  
 L. CATHALA, Technicienne STEP

## Questionnaire

### §1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

#### CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	Tableau d'analyse des risques de rejets plastiques La Ferrière-Bochard : localisation, milieu impacté, cotation avec critères précis (probabilité, gravité, détectabilité, maîtrise) -> Pas de risque résiduel, mais ajoute une priorisation avec des actions. L'usine a un outil de gestion des actions qui reprendra les actions. Il y a une réunion hebdo pour examen de l'avancement du plan d'actions usine.
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	Zones identifiées justifiées. Moyens de maîtrise décrits sont en place.

#### CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Non Applicable	Tout est reçu en camion vrac, déposé par poussée d'air sur la cuve du camion. Filtre sur les soupapes des silos. Tout est stocké en silo.
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/design définies	Conforme	Pas de vérification des conditions d'achat d'emballage à effectuer, puisqu'il n'y a pas d'achat d'emballage
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Non Applicable	Non applicable : silo de vrac
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Conforme	Pas d'enregistrement car pas de procédure car pas d'achat d'emballage.

#### CRITERE 3 : Epannage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	Dans le tableau d'analyse des risques, colonne "Moyens" : - Pelles, balayeuse de cour, souffleurs pour ramener les granulés sur la cour où passe la balayeuse, aspirateurs à main. Zones extérieures passées à la balayeuse. - Bassin de rétention en sortie sur le réseau EP de voirie (applicable si forte pluie) - By-pass en entrée de STEP vers le bassin de rétention
1.3.2 Enregistrement d'événement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	Pas d'événement "perte de confinement" survenu. Ouvrirait une fiche de non-conformité avec des actions : Feraient des vérifications sur autres installations susceptibles du même risque. Ajouterait des actions préventives dans la GMAO. Mettraient à jour l'analyse de risques. .... La FNC comporte une rubrique "Efficacité".

#### CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	Pas de fréquence de nettoyage, de curage définie pour le bassin de rétention. Le bassin de rétention est raccordé sur une dérivation du réseau EP voiries ; cette dérivation est activée quand on ferme la vanne d'urgence. Séparateurs à hydrocarbures avec déboureur sur le réseau EP sont curés tous les ans (17/10/2022). Ok vu plan d'action, NC soldée.
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	Bassin de rétention : pas de périodicité définie (cf NC ci-dessus), donc pas de preuve associée Séparateurs : vu BSD d'expédition des résidus en octobre 2022
1.4.3 Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	Bassin avec très peu d'eau et abords sans traces de granulés.

**CRITERE 5 : Equipements et dispositifs**

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	Cartographie sommaire dans l'analyse de risques et dans la colonne "moyens" Panneau d'accrochage des moyens de nettoyage (code couleur par atelier)
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	Inspections hygiène : trame adaptée au site "AUD_001_an12_LFB" (annexes A et B) - Zones sensibles inspectées mensuellement : locaux intérieurs "propreté, absence de particules" - Zones non sensibles semestriellement : silos PET Audit Sécurité (fonctionnement des arrêts Sécurité, ..) tournants sur 3 mois. Audit Sécurité complet selon trame groupe 1x/an
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	Inspections hygiène : zone sensible : 15/09/2022 - zone non sensible : 30/08/2022 Audit Sécurité : 5/09/2022 Audit Sécurité groupe : en cours. Précédent 25/02/2021

**CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation**

	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	Plan de formation EPI sur 2 ou 3 ans. La formation EPI inclut la manipulation de la vanne vers bassin de rétention.
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	Mémo diffusé dans les ateliers concernés sur les tableaux de Food Safety Culture. Pas d'émargement. Le mémo sera ajouté à la réunion annuelle Qualité de début d'année (feuille de présence, émargement, quizz). Formation du personnel à la consigne incendie : Vu attestations de janvier 2022 et tableau de suivi des formations (38 personnes pas encore formées car viennent d'arriver ou en maladie).
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	Livret d'accueil HSE pour les visiteurs (signaler tout incident, précautions hygiène) Les chauffeurs sont accompagnés pendant le dépotage. Les intervenants extérieurs ne sont jamais laissés seuls.
1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Conforme	Consigne incendie dans chaque tableau d'affichage, salles de pause, ... : fermer la vanne d'isolement pour éviter le rejet dans le ruisseau et détourner vers le bassin.

**CRITERE 7 : Audit internes**

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	Un audit interne groupe annuel porte sur une partie documentaire (support : Procédure AUD 001) très complète, incluant la revue des audits hygiène, les différents services, etc ....
1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	Audits hygiène : semestriel ou mensuel selon les zones Audit interne groupe : annuel
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Conforme	VU les derniers CR (cf dates plus haut) Dernier audit groupe : Mars 2022

**§2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)**

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	Bassin de confinement vers lequel les eaux pluviales de voirie peuvent être détournées en fermant une vanne de secours automatique.	

### §3 COMMUNICATION EXTERNE

#### Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Non Applicable	Premier audit
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Non Applicable	Premier audit

#### Audit supplémentaire

	Observation
Audit supplémentaire nécessaire ?	NON
Durée	
Date	

### § CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	<p>Renforcer les aspects documentaires avec une mention explicite aux pertes de granulés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la consigne incendie et manipulation de la vanne de dérivation</li><li>- le programme de formation EPI</li><li>- les trames d'inspection</li><li>- les programmes de maintenance (nettoyage des filtres à air sur les presses)</li></ul> <p>Site très propre et bien tenu vis-à-vis des exigences auditées.</p>

Section label level 2	Checkpoint Label	Description Non Conformité	Type	Représentant Client	A compléter avant
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Il n'y a pas de procédure pour définir la périodicité de surveillance du bassin de rétention.	Mineure	CYRIL COMOND	

## ANNEXE


### Participants réunion d'ouverture

**Nom / Fonction** Cyril COMOND, directeur de site  
Guillaume BIENVENU, responsable HSE  
Olivier LE ROYER, responsable activité Presses injection  
Manon LHOMME, service Qualité

### Participants réunion de clôture

**Nom / Fonction** Cyril COMOND, directeur de site  
Guillaume BIENVENU, responsable HSE  
Olivier LE ROYER, responsable activité Presses injection  
Manon LHOMME, service Qualité

### Plan d'audit

Date et Heure	Activité	Thème	Commentaires	Pièce jointe
15/11/2022 16:51 CET	Audit		cf PJ	





BUREAU  
VERITAS

Bureau Veritas Certification

# ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

**STE EXPLOITATION SOURCES ROXANE -LA FERRIERE BOCHARD  
LIEU DIT LE CLOS DES SOURCES  
61420 - LA FERRIERE BOCHARD - FRANCE**

*Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :*

**Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la  
prévention des pertes de granulés de plastiques  
industriels dans l'environnement**

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est  
valable jusqu'au : 19/12/2025  
Date originale : **20/12/2022**

Attestation n°: 223-2022-000123-FR  
Affaire n°: 16185745

Date : **20/12/2022**

Laurent CROGUENEC - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle - 92937 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que  
l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme.  
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



